



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## annuités liquidables

Question écrite n° 68658

### Texte de la question

M. Gilbert Maurer souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la revendication déjà ancienne des agents des douanes d'attribution du « cinquième », c'est-à-dire de l'octroi d'un an de bonification retraite tous les cinq ans passés en surveillance. Cette mesure, qui s'applique déjà à tous les autres services en uniforme (police, administration pénitentiaire, gardiens de musée,...), se justifie pleinement par la pénibilité et la dangerosité croissante du travail de ces agents qui effectuent l'essentiel de leurs missions en extérieur à toute heure et par tout temps. Il souhaiterait savoir de quelle façon le Gouvernement souhaite répondre à cette demande et dans quels délais.

### Texte de la réponse

Les agents des douanes de la branche de la surveillance bénéficient d'ores et déjà de diverses dispositions prenant en compte les sujétions particulières auxquelles ils sont soumis. Ainsi, en vertu des lois du 18 août 1936 et du 15 février 1946, ces agents peuvent prétendre à une ouverture des droits à pension à cinquante-cinq ans, avec possibilité de jouissance immédiate de la pension sous réserve d'avoir effectué quinze ans de service dans la branche de la surveillance. Par ailleurs, la loi n° 89-935 du 29 décembre 1989 a permis de majorer leur pension par intégration progressive dans le calcul de leurs droits à pension de l'indemnité de risque à taux indexé. Plus récemment, les sujétions particulières auxquelles sont soumis les agents de la surveillance ont été reconnues dans le cadre des travaux relatifs à la mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail qui se sont tenus au sein du ministère. L'attribution aux agents des douanes de la surveillance d'une bonification d'ancienneté proportionnelle aux services accomplis sera appréciée le moment venu en fonction de la politique qui sera arrêtée par le Gouvernement sur le dossier des retraites.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Maurer](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68658

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6406

**Réponse publiée le :** 11 février 2002, page 720